

Communiqué de presse

Le message du Pape François au BICE : « On ne joue pas avec les enfants ».

Une délégation du BICE a rencontré le Pape François aujourd'hui au Vatican. La défense des droits de l'enfant a été au cœur de cette audience privée.

Durant son discours, le Saint-Père a noté l'engagement de plus de 60 ans du BICE pour la défense des droits des mineurs et souligné l'importance des projets réalisés concernant l'exploitation par le travail, les enfants soldats et tout type de violence à l'encontre des enfants.

Sur un autre registre, le Saint-Père a également mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les parents dans l'éducation morale et religieuse de leurs enfants, s'élevant contre toute tentative d'expérimentation éducative auprès des enfants et contre les dangers de la « *pensée unique* ».

La délégation du BICE a pour sa part évoqué l'importance des problématiques traitées par l'organisation depuis de nombreuses années : éducation, justice juvénile réparatrice, lutte contre toute forme de violence et prévention des abus sexuels, évoquant notamment les formations conçues par l'organisation à destination des institutions accueillant des enfants.

Sur ce sujet, le Pape s'est exprimé en réponse aux remerciements témoignés par le BICE pour sa détermination à lutter contre les problèmes d'abus sexuels au sein de l'Eglise : « ***Je me sens appelé à prendre en charge le mal commis par un certain nombre de prêtres et à demander pardon pour les dommages causés par ces abus sexuels sur les enfants. L'Eglise est consciente des dommages personnels et moraux causés par ces hommes d'Eglise. Nous ne voulons pas reculer en ce qui concerne le traitement de ce problème et les sanctions qui doivent être prévues. Au contraire. Je crois qu'elles doivent être très fortes. On ne joue pas avec les enfants.*** »

Le BICE a également manifesté sa reconnaissance envers l'engagement de la Nonciature apostolique et de la Secrétairerie d'Etat dans la collaboration fructueuse avec le Forum des Organisations Non Gouvernementales d'Inspiration Catholique à Genève en insistant sur l'importance de continuer à favoriser cette concertation pour mieux porter la voix des enfants auprès des institutions internationales telles que l'ONU. Et ce, particulièrement en 2014, année qui marque le 25e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le BICE a ainsi rappelé que le Vatican a été le 4e Etat à ratifier cette Convention, un signal très fort de l'attention portée par le Saint-Siège à la protection de l'enfance, qui doit se poursuivre encore et toujours vers une meilleure application de ce traité.

A propos du BICE

Le Bureau International catholique de l'Enfance est la seule organisation internationale catholique qui regroupe à la fois des organismes nationaux, régionaux et internationaux et des congrégations religieuses engagés pour défendre la dignité et les droits de l'enfant, promouvoir la résilience et veiller à la dimension spirituelle de l'enfant. Créé en 1948, le BICE est une ONG internationale de droit français (loi 1901) présente sur 4 continents qui mène des projets dans 25 pays. Le BICE a un statut consultatif auprès de l'ONU et, de ce fait, il est présent au Conseil des droits de l'homme et au Comité des droits de l'enfant à Genève où il dispose d'une représentation permanente.